

Avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (pièces comptables électroniques)

Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg sur l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (pièces comptables électroniques)

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 21 janvier dernier concernant l'objet cité en titre.

Après avoir pris connaissance de la proposition des modifications, nous n'y voyons aucune objection et acceptons ces modifications telles que proposées.

Le PLR soutient l'entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2016, car toutes les communes n'en sont pas au même stade. Certaines ont déjà débuté ce processus et leur travail pourrait permettre de faire part de leurs expériences aux autres. Le Sitel, de même que d'autres fournisseurs, pourraient aussi profiter d'un gain de temps substantiel dans la mise en œuvre de cette initiative grâce à ces communes.

Tout en vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat Directrice, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Didier Castella
Président



Savio Michellod
Secrétaire

Contacts :

Nadia Savary, Députée, 079 586 39 05

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale 1219 - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65